

# Europe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **11 (1996)**

Heft 1: **Gazette**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le vol des biens culturels: nous aussi sommes concernés!

L'exposition archéologique sur le cimetière romain récemment découvert à Moghegno que montre depuis le printemps dernier le Museo di Valmaggia à Cevio, rencontre auprès du public un intérêt étonnamment grand. Cette exposition a essentiellement pour objectif de présenter à un public pas forcément spécialisé cette découverte qui est d'une importance historique extrême pour la région de Locarno et du Valmaggia.

C'est d'ailleurs ce même public qui a suivi jour après jour avec enthousiasme l'évolution des fouilles sur le terrain. Les spécialistes ont décidé pour l'exposition de reconstituer à l'état original une des tombes avec son mobilier funéraire. Dans les autres pièces du musée, de nombreux objets et éléments funéraires sont exposés, tous munis de plaquettes explicatives. Ce concept semble avoir du succès: les visiteurs suivent le parcours proposé avec un vif intérêt.

Une raison de plus d'être scandalisé que, peu de temps après l'ouverture de l'exposition, un élément (une assiette sigillée décorée de sceaux et de poinçons) ait été dérobé dans la tombe reconstituée dans le sol même de la salle d'exposition et protégée par une lourde plaque de verre. Ce vol a eu lieu malgré le système de sécurité et d'alarme installé depuis peu dans le musée et malgré les précautions prises par les organisateurs de l'exposition qui, pendant les travaux, avaient tenu compte du problème de la protection contre le vol. Vu la manière dont le vol a été commis, il ne peut s'agir que d'une équipe très expérimentée qui a planifié son larcin avec minutie après avoir étudié en détails les habitudes du personnel de sécurité et les caractéristiques du système d'alarme.

Ce vol n'est pas unique dans son genre. Il suffit de considérer l'augmentation des vols d'objets liturgiques dans nos églises. Ce vol a consterné la population locale parce qu'il a eu lieu dans un musée qui jouit d'une grande popularité dans la région et avec lequel la population de la vallée s'identifie.

L'augmentation des vols d'objets d'art et de pièces archéologiques dans des régions qui auparavant étaient fort peu touchées montre qu'il s'agit d'un phénomène en voie de développement qui fait partie des problèmes généraux que posent la circulation et le commerce illégal des biens culturels. Nous devons nous rendre compte que ces vols ne se limitent pas à des objets représentant un intérêt financier ou à des objets d'origine étrangère. Ce nouveau phénomène met en péril l'ensemble de notre patrimoine culturel historique et il convient donc de le combattre avec tout la force nécessaire et des mesures juridiques efficaces. (Voir également p. 11 ss.)

Simonetta Biaggio-Simona

## EUROPE

### Portes de maison et de jardin ouvertes au public

#### La Journée européenne du Patrimoine 1996

Le samedi 7 septembre 1996, la Suisse organisera pour la troisième fois la Journée européenne du Patrimoine. Cette année, la manifestation sera consacrée aux 'Maisons et jardins en ville et à la campagne' et sera organisée comme les années précédentes grâce au soutien de l'Office fédéral de la culture (OFC), des cantons, des villes et des personnes privées.

Cette année encore, l'initiative et la coordination au niveau national ont été confiées au Centre NIKE qui, en novembre dernier, a déjà invité les organisateurs potentiels dans les cantons et les communes à participer à cette manifestation. En plus de la Confédération, les villes de Berne, Bienne, Genève, Winterthur et Zurich et 24 cantons avaient déjà annoncé à la mi-février leur participation. A cette date la plupart des objets qui seront ouverts au public le 7 septembre prochain étaient déjà connus, parmi lesquels de nombreux bâtiments et ensembles tout à fait remarquables ce qui promet aux visiteurs des découvertes intéressantes et passionnantes. Le Centre NIKE a comme l'an passé confié la rédaction et la publication du Journal de la Journée européenne du Patrimoine à la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS) à Berne. Cette année, le Journal sera disponible au début des vacances d'été, le travail d'information des médias va quant à lui déjà commencer au cours du mois d'avril. Le numéro de juin de la Gazette NIKE consacrera une partie importante de ses colonnes à la Journée européenne du Patrimoine 1996.

#### Récompense pour la Ville de Genève

C'est en collaboration avec la région française Rhône-Alpes que la Ville de Genève a déposé un projet pour 1996 à la Fondation Roi Baudouin à Bruxelles à l'intention du Conseil de l'Europe. Le projet s'intitule 'Pierre et plumes: découverte du patrimoine genevois et rhônalpin à travers la littérature d'hier et d'aujourd'hui'. Dans le cadre du Prix des Journées européennes du Patrimoine, ce projet s'est vu doter, le 24 novembre 1995, d'un prix de 5'000 ECU.

Vo